YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2005

DELIBERATION N° 2005/06/907

OBJET : Conseil des Sages : création et composition.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la commune envisage la création d'un Conseil des Sages, organe d'étude, d'information et de conseil, chargé de rendre des rapports, avis, études destinés à éclairer l'action municipale,

CONSIDERANT que cette instance consultative serait composée de quinze personnalités désignées par le Maire et sélectionnées parmi les citoyens Yerrois âgés de 60 ans et plus, et de cinq élus du Conseil Municipal,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la création d'un Conseil des Sages,

FIXE sa composition comme suit, le Maire ou son représentant en étant le Président :

-cinq représentants du Conseil Municipal, désignés par 34 voix, à savoir :

-M. Jean-Paul HUSSON
-Mme Paule FONTANIEU
-M. Bernard NUSBAUM
-Mme Nicole SIX
-M. Daniel GUERNALEC,

-quinze personnalités qualifiées désignées par le Maire.

REÇU LE
09 JUIN 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 9-6-05
et de la publication le 10-6-05
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

HÔTEL DE VILLE
PLACE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE